

Agir d'abord au service des patients

► [suite de la page 146] Selon l'analyse de *Prescrire*, la balance bénéfices-risques des médicaments objets de ce bilan est défavorable dans toutes les indications de l'AMM. Certains sont pourtant commercialisés depuis de nombreuses années et d'utilisation courante. Du point de vue de la santé des patients, comment justifier de les exposer à un médicament qui cause plus d'effets indésirables que d'autres de la même famille pharmacologique, ou d'efficacité similaire ? Comment justifier d'exposer des patients à des effets indésirables graves, quand l'efficacité du médicament n'est même pas démontrée au-delà de l'effet placebo sur des critères cliniques pertinents pour eux ?

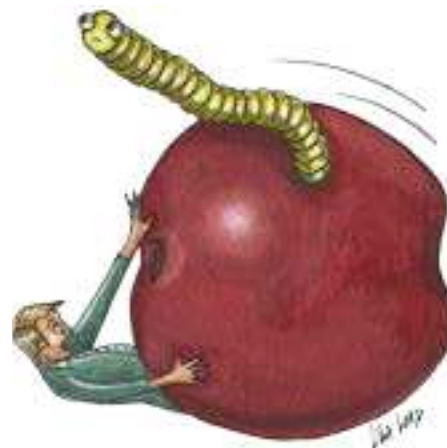
• Au-delà de la démarche active des soignants d'écarter ces médicaments de leur panoplie thérapeutique, les autorités de santé ont aussi à prendre des dispositions concrètes qui protègent les patients et incitent les soignants et les patients à s'orienter vers des traitements à balance bénéfices-risques favorable.

Il n'y a pas de raison valable que ces médicaments plus dangereux qu'utiles restent autorisés ou sur le marché.

©Prescrire

Extraits de la recherche documentaire Prescrire

- 1- Prescrire Rédaction "Pour mieux soigner, des médicaments à écarter : bilan 2016" *Rev Prescrire* 2016 ; **36** (388) : 138-146.
- 2- Prescrire Rédaction "Pour mieux soigner : des médicaments à écarter" *Rev Prescrire* 2013 ; **33** (352) : 138-142.
- 3- Prescrire Rédaction "Des médicaments à écarter pour mieux soigner : pourquoi ?" *Rev Prescrire* 2013 ; **33** (360) : 792-795.
- 4- Prescrire Rédaction "Déterminer la balance bénéfices-risques d'une intervention : pour chaque patient" *Rev Prescrire* 2014 ; **34** (367) : 381-385.
- 5- Prescrire Rédaction "Objectifs des traitements : à partager avec les patients" *Rev Prescrire* 2012 ; **32** (345) : 544-546.



Lu pour vous

Réflexion

La médecine générale, une spécialité d'avenir. Des premières conventions médicales aux maisons de santé



Comment la médecine générale telle qu'elle existe en France en 2016 s'est-elle construite ? Cet ouvrage tente d'y répondre. Il est rédigé par un médecin généraliste accompagnant des projets de maisons de santé et le directeur adjoint de l'Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire.

Les premiers chapitres sont consacrés à l'histoire institutionnelle, conventionnelle, syndicale et réglementaire de la médecine générale. Les auteurs rappellent qu'à partir de la création des centres hospitalo-universitaires en 1958, la médecine générale a été définie par la négative, comme l'activité des non spécialistes, non universitaires et non hospitaliers.

À partir des années 1970, l'essor d'un militantisme spécifique, s'appuyant sur des syndicats et des sociétés savantes, contribue à modeler ce groupe professionnel. Petit à petit, la médecine générale est reconnue comme médecine de premier recours, avec des spécificités et des compétences propres. Une filière universitaire est créée en 2004, la médecine générale devenant alors une spécialité à part entière.

Selon les auteurs, l'avenir de la médecine générale passe par le développement de formes collectives

d'exercice, dont ils rappellent l'histoire : centres de santé hérités de la médecine sociale et préventive du 19^e siècle, cabinets de groupe depuis les années 1970, coordinations de soins militantes des années 1980, particulièrement dans le domaine du sida et de la toxicomanie. Le dernier chapitre est un plaidoyer pour les maisons et pôles de santé, dont le cadre réglementaire est décrit.

Ce livre a le mérite d'être synthétique, solide, référencé. Il pourra aider les étudiants en médecine et les médecins généralistes réfléchissant à un projet d'installation. Plus largement, il intéressera les professionnels de santé et les acteurs des politiques publiques de santé, pour mieux comprendre la place de la médecine générale dans le paysage français actuel.

©Prescrire

Extrait de la veille documentaire Prescrire

- 1- Coutant D et Tuffreau F "La médecine générale, une spécialité d'avenir. Des premières conventions médicales aux maisons de santé" Presses de l'Ehesp, Rennes 2016 : 161 pages, 19 €. **Disponible auprès de l'Appel du Livre.**



L'Appel du Livre est une librairie par correspondance qui peut vous procurer tout ouvrage non épuisé, publié en France ou hors de France. Site internet : www.appeldulivre.fr.